



Litige , site de vente en ligne

Par **electro91**, le **18/03/2008** à **10:17**

bonjour

Ayant un litige avec un site de vente en ligne (Ebay) pour la vente d'un article dont je conteste l'acquisition dans le mode de transaction , j'ai donc fait plusieurs courriers restés sans réponses en expliquant le bien fondé de ma requête , quelques temps plus tard , j'ai reçu une sommation de la part d'un service de recouvrement indépendant travaillant pour cette société en me sommant de régler ce montant sous les 8 jours sous peine de poursuites , 8 jours plus tard ce n'est pas un courrier que je reçois mais un appel téléphonique au environ de 20h (bande préenregistrée) avec relance plus pressante . donc je désirerai savoir si cette société un vraiment un statut juridique pour contraindre les gens à payer ou bien alors ce sont plus des relances d'intimidations , je signale par ailleurs que je n'ai pas l'article de la transaction en ma possession et surtout que sa valeur est de 11,59e , ce n'est pas pour la somme qui est tout à fait modique , mais j'en fait plutôt une affaire de principe . Donc ma question est , peuvent ils entreprendre une action juridique pour cette somme , ou bien alors dois je payer somme sous peine de complications .

Merci d'avance pour votre réponse